



Chèques Vacances



Améliorez votre pouvoir d'achat car pour la plupart d'entre nous le salaire seul ne permet plus de prendre des congés sans l'aide des chèques vacances :

VERIFIEZ ! VOUS Y AVEZ PEUT ETRE DROIT

Dans l'Entreprise en 2015, vous avez été 1611 salariés à bénéficier des chèques vacances.

Le chèque Vacances c'est quoi ?

Il s'agit d'un titre de paiement (valables 2 ans après édition) permettant d'optimiser le budget vacances et loisirs des salariés grâce à une participation de l'employeur.

Le chèque-Vacances ça fonctionne comment ?

Vous constituez une épargne pendant 6 ou 10 mois qui sera prélevée sur votre salaire. L'employeur vous remet votre épargne augmentée d'un apport supplémentaire en chèques à l'issue de la période d'épargne.

**ATTENTION, VOUS POUVEZ VOUS INSCRIRE
JUSQU'AU 5 FEVRIER 2016 !**

Surveillez votre boîte de réception professionnelle ou demandez à HERE si vous n'avez rien reçu